

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 35969 - 2019 B 04837 - 852 726 934 - AADISH SUPERMARCHE

Désignation de l'entreprise <u>AADISH SUPERMARCHE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																										
Adresse de l'entreprise <u>50 AVENUE MAURICE THOREZ 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE</u>																																																																																																																																																				
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>										8	5	2	7	2	6	9	3	4	0	0	0	1	5																																																																																																																											
8	5	2	7	2	6	9	3	4	0	0	0	1	5																																																																																																																																							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																																																																																																																												
1	2																																																																																																																																																			
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>																																																																																																																																																				
ACTIF																																																																																																																																																				
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td>Fonds commercial *</td><td>010</td><td></td><td>012</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td>014</td><td></td><td>016</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>7 799</td><td>030</td><td>4 056</td><td>3 744</td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>3 000</td><td>042</td><td></td><td>3 000</td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>10 799</td><td>048</td><td>4 056</td><td>6 744</td></tr><tr><td rowspan="8">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>6 500</td><td>062</td><td></td><td>6 500</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td></td><td>070</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>10 304</td><td>074</td><td></td><td>10 304</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>57 035</td><td>086</td><td></td><td>57 035</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>73 839</td><td>098</td><td></td><td>73 839</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>84 638</td><td>112</td><td>4 056</td><td>80 582</td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			Autres *	014		016			Immobilisations corporelles *		028	7 799	030	4 056	3 744	Immobilisations financières * (1)		040	3 000	042		3 000	Total I (5)		044	10 799	048	4 056	6 744	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			Marchandises *	060	6 500	062		6 500	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			Autres * (3)	072	10 304	074		10 304	Valeurs mobilières de placement		080		082			Disponibilités		084	57 035	086		57 035	Charges constatées d'avance *		092		094			Total II		096	73 839	098		73 839	Total général (I + II)		110	84 638	112	4 056	80 582																									
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																																																																																																																																															
		Autres *	014		016																																																																																																																																															
	Immobilisations corporelles *		028	7 799	030	4 056	3 744																																																																																																																																													
	Immobilisations financières * (1)		040	3 000	042		3 000																																																																																																																																													
	Total I (5)		044	10 799	048	4 056	6 744																																																																																																																																													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																																															
		Marchandises *	060	6 500	062		6 500																																																																																																																																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																																																																																																																																															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																																																																																																																																															
		Autres * (3)	072	10 304	074		10 304																																																																																																																																													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																																																																																																																																															
	Disponibilités		084	57 035	086		57 035																																																																																																																																													
	Charges constatées d'avance *		092		094																																																																																																																																															
Total II		096	73 839	098		73 839																																																																																																																																														
Total général (I + II)		110	84 638	112	4 056	80 582																																																																																																																																														
PASSIF																																																																																																																																																				
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="2">Capital social ou individuel *</td><td colspan="2"></td><td>120</td><td colspan="2">1 000</td></tr><tr><td colspan="2">Écarts de réévaluation</td><td colspan="2"></td><td>124</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Réserve légale</td><td colspan="2"></td><td>126</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Réserves réglementées *</td><td colspan="2"></td><td>130</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td><td>132</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Report à nouveau</td><td colspan="2"></td><td>134</td><td colspan="2">(2 447)</td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td colspan="2"></td><td>136</td><td colspan="2">5 226</td></tr><tr><td colspan="2">Subventions d'investissement</td><td colspan="2"></td><td>137</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Provisions réglementées</td><td colspan="2"></td><td>140</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td colspan="2"></td><td>142</td><td colspan="2">3 779</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td colspan="2"></td><td>Total II</td><td>154</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td rowspan="6">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td colspan="2"></td><td>156</td><td colspan="2">7 151</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td colspan="2"></td><td>164</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td colspan="2"></td><td>166</td><td colspan="2">53 741</td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td>1 676</td><td>172</td><td colspan="2">15 912</td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td colspan="2"></td><td>174</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td colspan="2"></td><td>176</td><td colspan="2">76 804</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td colspan="2"></td><td>180</td><td colspan="2">80 582</td></tr></table>																Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		Écarts de réévaluation				124			Réserve légale				126			Réserves réglementées *				130			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			Report à nouveau				134	(2 447)		Résultat de l'exercice				136	5 226		Subventions d'investissement				137			Provisions réglementées				140			Total I				142	3 779		Provisions pour risques et charges				Total II	154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	7 151		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			Fournisseurs et comptes rattachés *				166	53 741		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 676	172	15 912		Produits constatés d'avance				174			Total III				176	76 804		Total général (I + II + III)				180	80 582	
				Exercice N 1		NET																																																																																																																																														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000																																																																																																																																														
	Écarts de réévaluation				124																																																																																																																																															
	Réserve légale				126																																																																																																																																															
	Réserves réglementées *				130																																																																																																																																															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132																																																																																																																																															
	Report à nouveau				134	(2 447)																																																																																																																																														
	Résultat de l'exercice				136	5 226																																																																																																																																														
	Subventions d'investissement				137																																																																																																																																															
	Provisions réglementées				140																																																																																																																																															
	Total I				142	3 779																																																																																																																																														
Provisions pour risques et charges				Total II	154																																																																																																																																															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	7 151																																																																																																																																														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																																																																																																																															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	53 741																																																																																																																																														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 676	172	15 912																																																																																																																																														
	Produits constatés d'avance				174																																																																																																																																															
	Total III				176	76 804																																																																																																																																														
Total général (I + II + III)				180	80 582																																																																																																																																															
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																																													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AADISH SUPERMARCHE		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	172 012
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	9 133
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production stockée *					224	
	Production immobilisée *					226	
	Subventions d'exploitations reçues					230	
	Autres produits					232	181 146
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	118 973
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(6 500)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	38 895
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	17 178
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	753
	Dotations aux amortissements *					254	1 560
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)							264 170 858
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 10 288
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294 5	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300 4 135	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 922	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 5 226
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 226	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	922		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 recdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 6 148	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 6 148	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AADISH SUPERMARCHE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	7 799
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	3 000
TOTAL		490	492	494	496	10 799

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	2 496	1 560	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	2 496	1 560	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AADISH SUPERMARCHE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780							
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: AADISH SUPERMARCHE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	181 146
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	181 146

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	118 973
Variation négative des stocks	145	(6 500)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	21 443
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	17 452
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	151 368

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	29 778
---	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024	/	/	160	/
Date de cessation		/	/		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 5 2 7 2 6 9 3 4

Dénomination de l'entreprise

AADISH SUPERMARCHE

Adresse (voie)

50 AVENUE MAURICE THOREZ

Code postal

94500

Ville

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique SELVARATHINAM Prénom(s) Jeevathash
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 15/09/1989 N° Département 99 Commune KEVIL MULOLYAN Pays SRI LANKA
Adresse : N° 5 Voie Square du Lièvre
Code Postal 77186 Commune Noisiel Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 5 2 7 2 6 9 3 4

Dénomination de l'entreprise

AADISH SUPERMARCHE

Adresse (voie)

50 AVENUE MAURICE THOREZ

Code postal

94500

Ville

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>	
Exercice ouvert le		01012023		et clos le 31122023	
				Régime simplifié d'imposition X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AADISH SUPERMARCHÉ 50 AVENUE MAURICE THOREZ 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE					
SIRET 8 5 2 7 2 6 9 3 4 0 0 0 1 5			Mét :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		6 148		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ENTITE			Tél:		
OGA/OMGA			Tél:		
Viseur conventionné			(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Date: 01102024 Lieu: CHAMPIGNY-SUR-MARNE		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Qualité et nom du signataire:		
prestataire :			Signature :		

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5			7	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise AADISH SUPERMARCHÉ

du _____

Adresse 50 AVENUE MAURICE THOREZ 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2023 . . ⑩	4 688
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À <u>CHAMPIGNY-SUR-MARNE</u> , le <u>01102024</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report			
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)									
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %									
1		2		3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
								imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total									

**AADISH SUPERMARCHE
50 AVENUE MAURICE THOREZ**

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

SIRET : 852 726 934 00015 Code API 4711B

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2023** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

le bilan ;
le compte de résultat ;
l'annexe ;
le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître une bénéfice de **6 148** Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

- RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Gérant vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société **AADISH SUPERMARCHE** a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, un chiffre d'affaires 181 146€.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 ont atteint un total de 170 858€

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ressort donc pour l'exercice à 10 288€

Le résultat courant de l'exercice 2023 avant impôts est de **6 148€**

Le résultat net au 31 déc. 2023 se traduit par une bénéfice de **6 148€**

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice **2023** (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

- CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le gérant expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice **2023** que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une bénéfice de **6 ' 148€**

*Il vous propose d'affecter cette somme au compte de report bénéfice **6 148€***

- MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des exercices précédents.

Le gérant souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Le 31/12/2023

Le Gérant.



AADISH SUPERMARCHE
50 AVENUE MAURICE THOREZ
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
SIRET : 852 726 934 00015 Code API 4711B

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31/12/2023

L'an deux mille vingt et trois,

Le 31 décembre 2023

A 09 heures,

Les associés de Société par actions simplifiée **AADISH SUPERMARCHE** au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions sociales de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée présidée par le président MR SELVARATHINAM Jeevathash

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- MR SELVARATHINAM Jeevathash , PRESIDENT
Propriétaire de 100 actions,

TOTAL CENT (100) ACTIONS

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est, en conséquence, déclarée régulièrement constituée.

MR SELVARATHINAM Jeevathash , président préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**.

Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,-

Affectation des résultats,

Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance, - Pouvoir pour

l'accomplissement des formalités, - Questions diverse

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

Une copie de la lettre de convocation des associés, avec les avis de réception,

L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 Décembre 2023**.

Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance, - Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée au rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2023** approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une bénéfice de 6 148€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de report le bénéfice de l'exercice 2023 totalité à l'exercice suivante 2024.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce dans le cadre du rapport de gestion, a constaté qu'aucune des conventions visées à l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'**exercice 2023** que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à le Gérant qu'il se substituerait, pour accomplir l'ensemble des formalités afférentes aux décisions mentionnées ci-dessus.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le gérant, après lecture.

MR SELVARATHINAM Jeevathash - PRESIDENT

